FONDÉ EN 1910

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 281 ★ MONTRÉAL, LE VENDREDI 1ER DÉCEMBRE 1995 75c + TPS + TVQ / Toronto 1 $

PERSPECTIVES

Cocktail français

Difficile de trouver un point commun à la grogne qui déferle sur la France

Après le mardi noir, le mercredi noir et le jeudi noir... ce sera le vendredi noir. Aux étudiants et aux grévistes des chemins de fer (SNCF), du métro et des autobus (RATP), se sont ajoutés hier ceux de l'électricité (EDF) et de la poste. L'épreuve de force est engagée entre le gouvernement Juppé et les syndicats de fonctionnaires. Reste à savoir si le mouvement fera tache d'huile. (Voir nos informations en page A 6.)

Imaginez la rue Sainte-Catherine une veille de Noël ou la sortie du Forum un soir de coupe Stanley. Ajoutez-y cinq jours de grève des transports en commun. Multipliez le tout par le périmètre au carré de la capitale française et vous aurez une idée des rues de Paris hier. Pendant que les boulevards ressemblaient à un grand marché ouvert, les banlieusards faisaient la queue sur plus de 500 kilomètres de bouchons dès 6h du matin. À l'image de ce qui se passe sur les routes, c'est une véritable conjonction de mouvements de protestation qui frappe aujourd'hui la France. Tout a commencé avec les étudiants le 21 novembre dernier. Puis ce furent les fonctionnaires de la CGT, le 24, et ceux de Force ouvrière, le 28.

Christian Rioux

◆ ◆ ◆

Tout cela sur fond de grève des chemins de fer et des transports en commun, puisque les employés de la SNCF, insatisfaits des concessions gouvernementales, ont décidé de durcir leur mouvement.

Bref, ce qui n'était hier encore que des actions revendicatives éparses est en train de devenir un mouvement d'insatisfaction général qui pourrait paralyser le pays pendant encore plusieurs jours. Fonctionnaires et étudiants ne forment-ils pas un cocktail qui a maintes fois fait dérailler le pays?

Difficile pourtant de trouver le point commun de cette grogne qui jette en même temps les fonctionnaires, les étudiants et les cheminots dans la rue. Les fonctionnaires en ont contre l'alignement des retraites du secteur public sur celles du secteur privé qu'a décrété le gouvernement d'Alain Juppé. Ceux qui jouissaient de régimes de faveur sont évidemment les plus en colère. Les étudiants en veulent au manque de locaux et aux amphithéâtres bondés. Quant aux employés de la SNCF, ils voient venir le jour où leur entreprise devra être rentable et cesser de creuser le déficit de l'État.

Les plus en colère sont évidemment ceux qui jouissaient de régimes de faveur

Le gouvernement Juppé est même parvenu à mettre une sourdine à la haine historique que se vouent les syndicats de la CGT (communiste) et ceux de Force ouvrière, issus d'une scission de la même centrale.

«Si deux millions de personnes descendent dans la rue, mon gouvernement n'y survivra pas», avait déclaré le premier ministre avant le début des grèves. On se demande de plus en plus à Paris si Jacques Chirac n'a pas justement déclenché un mouvement qui pourrait lui coûter son premier ministre.

D'autant plus que tous les Français ont en tête 1986. En fêtant ses 63 ans hier, le président français n'a pu s'empêcher de songer à cette année fatidique où, premier ministre depuis six mois dans un gouvernement de cohabitation, il était parvenu à liguer contre lui presque autant de monde qu'aujourd'hui.

Des milliers d'étudiants avaient fait reculer le ministre de l'Éducation de l'époque, Alain Devaquet. Une semaine plus tard, les employés des chemins de fer, du métro, d'Air Inter et de l'EDF entraient en grève. Après 29 jours de conflit à la SNCF, Jacques Chirac sonnait la retraite et mettait fin à la première et dernière expérience de «libéralisme à la française». C'en était aussi fait de ses chances pour la présidentielle de 1988.

Certes, l'histoire ne se répète pas. Sauf qu'hier, chez le boucher, à la poste, chez le marchand de journaux, on ne parlait que de 1986. Or, 1986, c'était encore les années fastes, celles où les gouvernements avaient encore des marges de manœuvre.

La situation d'Alain Juppé est donc périlleuse à plus d'un titre. Engagé dans une guerre d'usure avec les syndicats, il ne peut pas reculer sans risquer toute sa crédibilité. D'autant plus que son dernier revirement date de... trois semaines. Et que la campagne électorale du candidat Chirac avait fait miroiter une relance de l'économie et des baisses d'impôt.

Quant aux grévistes, surtout ceux de la SNCF, ils jouent eux aussi leur va-tout. Le gouvernement a beau avoir débloqué l'équivalent de dix milliards de dollars afin de rayer une partie du déficit de la SNCF, l'enjeu est beaucoup plus important.

Alain Juppé vient d'annoncer que dorénavant, chaque franc de l'Etat devra être précédé d'un gain de productivité équivalent. Au début de la semaine, le magazine *Time*, dans un dossier spécial, se demandait si la France était prête à supporter deux années d'austérité. La réponse pourrait bien venir dans quelques jours!

INDEX

Agenda B7
Avis publics B6
Classées A4
Culture B9
Économie A8
Éditorial A10
Le monde A6
Mots croisés A6
Les sports B6

MÉTÉO

Montréal
Neige.
Accumulation de 10 cm. Max: 0

Québec
Cinq à dix centimètres de neige.
Max: - 1

Détails en A 6

PLAISIRS

Maison de rêve, maison de verre
PAGE B 1

LE MONDE

En Ulster, Bill Clinton joue les pèlerins de la paix
PAGE A 7

À VOIR

Pères Noël de tous les pays, unissez-vous!
PAGE B 10

Bourque baisse les taxes, Québec paie la note

Le fardeau fiscal des commerçants chute de 12,3 %

Légère diminution du compte de taxes résidentiel

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

L'intervention de dernière minute de Québec permet la baisse de taxes dont bénéficieront les contribuables montréalais pour 1996. Grâce à une aide financière de 43 millions de dollars du gouvernement, la Ville de Montréal abaisse en moyenne le fardeau fiscal de 12,3 % de la quasi-totalité des commerçants et industriels et réduit en moyenne de 0,7 % le compte de taxes de quatre propriétaires sur cinq du secteur résidentiel.

L'enveloppe de 43 millions garantie hier après-midi par le ministre des Affaires municipales Guy Chevrette (voir autres textes en pages A 3 et A 5) couvre en effet les 34 millions que n'encaissera pas Montréal en taxes foncières et en surtaxe sur les immeubles non résidentiels. N'eût été de cette aide, Montréal aurait bouclé son budget sans pouvoir consentir de baisse de taxes, à moins d'avoir choisi de comprimer ses dépenses de 43 millions supplémentaires.

Dans ce contexte, l'administration du maire Pierre Bourque réussit à inverser la vapeur et retranche 60,9

VOIR PAGE A 12: **TAXES**

Voir aussi en page A 10 l'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon: Nouveau départ pour M. Bourque

PHOTO JACQUES NADEAU

Noushig Eloyan, Pierre Bourque et Sammy Forcillo ne cachaient pas leur satisfaction à l'issue de la présentation de leur budget. Le coup de pouce financier de Québec n'aura pas été étranger à cet enthousiasme, même si M. Bourque n'a pas obtenu autant qu'il le souhaitait au chapitre du pacte fiscal.

Malgré les compressions

Vers de nouveaux records à l'aide sociale

Nombre prévu d'assistés sociaux au 31 mars 1996: 840 000 personnes

KONRAD YAKABUSKI
LE DEVOIR

Québec — Le ministère de la Sécurité du revenu s'attend à ce que 16 000 ménages additionnels se joignent aux rangs des assistés sociaux d'ici la fin de mars 1996, poussant à un niveau record de 493 000 le nombre de ménages québécois qui dépendent directement de l'État.

En effet, les prévisions pour les derniers mois de 1995-96, rendues publiques hier par la sous-ministre Nicole Malo, indiquent que la situation est loin d'aller en s'améliorant. Alors que 477 000 ménages subviennent actuellement à leurs besoins grâce à l'aide sociale — ce qui représente 800 300 Québécois, y compris 250 000 enfants —, leurs rangs se seront gonflés à 493 000 ménages, représentant quelque 840 000 personnes, au 31 mars 1996, selon les prévisions du ministère.

Ces nouvelles peu réjouissantes laissent présager des dépenses records en 1996-97 au ministère de la Sécurité du revenu, en dépit des compressions de 180 millions de dollars annoncées la semaine dernière par la ministre Jeanne Blackburn. Bien que cette dernière ait alors fait savoir que son ministère devra retrancher 3 % de son budget l'an prochain, Mme Malo a indiqué hier qu'il ne s'agirait pas nécessairement d'une baisse de dépenses

VOIR PAGE A 12: **RECORDS**

Journée mondiale antisida

Le sida qui s'injecte à petite dose

Explosion du VIH chez les toxicomanes à Montréal

Quinze années après la découverte du VIH, le virus du sida continue de se propager à un rythme foudroyant. Depuis 1980, 20 millions de personnes ont été contaminées sur la planète. Mais le visage de l'épidémie du sida fluctue selon les continents et les décennies. En Amérique, l'épidémie, autrefois concentrée dans les milieux homosexuels, trouve maintenant son terrain le plus fertile chez les toxicomanes.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Alors que la progression du sida plafonne dans toutes les couches de la population, le second souffle de l'épidémie du VIH à Montréal se déploie maintenant dans la rue où l'on s'injecte le sida à petite dose. À coups de seringues souillées, le VIH se répand maintenant plus vite chez les toxicomanes d'ici que partout ailleurs en Amérique du Nord. Un toxicomane sur cinq est infecté par le virus du sida.

Quinze ans après la découverte des premiers cas de sida, c'est par cette brèche ouverte au sein de la population toxicomane que le VIH menace maintenant de reprendre son souffle. Pas moins de 20 % des toxicomanes seraient atteints du VIH à Montréal, et le virus s'y propage aussi rapidement que dans les quartiers pauvres de New York ou de Baltimore, où progresse à toute allure l'épidémie du sida chez les utilisateurs de drogues intraveineuses (UDI) américains.

Des 700 à 1000 nouveaux cas de séropositivité rapportés chaque année à Montréal, la moitié sont des adeptes des drogues injectables, selon la Direction de la santé publique. Les toxicomanes, qui ne comptaient que pour 0,5 % des cas de sida déclarés entre 1979 et 1987, représentent maintenant 7,6 % des personnes sidéennes.

«Ce n'est pas une population nombreuse, mais c'est la porte d'entrée pour la troisième vague du sida, soit la population hétérosexuelle», a soutenu hier le Dr Richard Lessard, directeur de la Santé publique de Montréal-Centre.

L'épidémie du sida chez les habitués des drogues injectables est devenue une préoccupation majeure pour les autorités américaines en santé publique, compte tenu du «pont» que peut constituer cette épidémie dans la transmission du virus par contact hétérosexuel à des populations ne se considérant pas à risque.

VOIR PAGE A 12: **SIDA**

Voir autres textes en pages A 6 et A 11

Un ex-felquiste radouci reprend du service

Vient de naître un mouvement secret voué à la «libération» politique du Québec

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Une quinzaine d'indépendantistes radicaux, jugeant que l'action politique traditionnelle manque de mordant, ont formé un mouvement secret voué à la «libération» politique du Québec.

«Le Mouvement de libération nationale du Québec» est composé d'anciens felquistes, de péquistes pressés et déçus de la défaite référendaire du 30 octobre ainsi que de membres du Mouvement souverainiste du Québec.

Il compte même un président d'association de comté du Parti québécois et un conseiller municipal de la Ville de Montréal, a confirmé hier au *Devoir* le président-fondateur du groupe, Raymond Villeneuve, qui est par ailleurs membre de l'exécutif péquiste du comté de Mercier.

Le bureau de direction du MLQ est essentiellement formé de stratèges politiques, d'organisateurs et «d'activistes», a précisé M. Villeneuve, tout en refusant de dévoiler leur identité. Ce qui lui paraît être une mesure de précaution élémentaire. «Ils refusent de s'afficher publiquement. On veut se protéger contre le harcèlement des corps policiers.»

Ce désir de discrétion s'explique par le type d'activités que le MLQ a inscrites à son plan d'action. Le mouvement se spécialisera dans l'organisation de manifestations. Pour «ostraciser» les adversaires de la souveraineté ou encore pour dénoncer les contrevenants à la loi 101, ils délégueront aux endroits appropriés des commandos de protestataires. Tantôt ils bloqueront des voies de circulation, tantôt ils occuperont des lieux, comme les entreprises qui violent la Charte de la langue fran-

VOIR PAGE A 12: **FELQUISTE**

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Ottawa nie vouloir acheter le silence des autochtones

Ottawa (PC) — Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ron Irwin, a déclaré hier que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de compenser financièrement les autochtones du Québec pour qu'ils se tiennent tranquilles tant que les problèmes constitutionnels du Québec ne seront pas réglés.

Il a dit considérer «pas mal stupide» une note de service identifiée à un haut fonctionnaire de son ministère, note qui a fait l'objet d'une fuite sur les ondes du réseau TVA.

La note de service laissait entendre que le gouvernement devrait prendre en considération le fait d'offrir un montant d'argent aux autochtones du Québec pour qu'ils mettent de côté leurs demandes alors que la question du statut politique du Québec occupe le devant de la scène.

On peut y lire également que les autochtones du Québec s'attendront à recevoir une compensation financière pour avoir voté NON lors du référendum du 30 octobre.

«La justice pour et par les autochtones»

Un comité suggère la création d'une justice communautaire

Québec (PC) — Après deux années de travail et de consultations, un comité recommande au gouvernement québécois la mise en place chez les peuples autochtones et inuit d'une justice communautaire à laquelle participeraient activement les citoyens et non seulement les intervenants judiciaires actuels comme les juges, les avocats et les policiers.

Il ne s'agirait pas de l'instauration d'un système de justice parallèle au Québec, mais plutôt d'une manière différente d'administrer la justice où les autochtones auraient pourraient intervenir au sein de «comités de justice».

En raison d'un grave problème touchant la violence aux femmes chez les autochtones, il est recommandé que ces comités de justice soient composés, dans la mesure du possible, de femmes et d'hommes dans une proportion égale.

Le rapport de 265 pages contenant 54 recommandations («La justice pour et par les autochtones») a été rendu public hier par le président du comité, le juge Jean-Charles Coutu, de la Cour du Québec, et le ministre de la Justice, Paul Bégin. Ce dernier a dit qu'il ne peut encore préciser quand et comment les recommandations seraient appliquées ni le budget qu'il faudrait consacrer pour leur mise en application. Il a chargé des membres de son ministère d'examiner les impacts de ces recommandations et M. Bégin fera part du plan d'action du gouvernement au début de 1996.

Le dossier de la violence familiale en milieu autochtone a fait l'objet d'une attention spéciale. Le comité recommande, afin de garantir la protection et la sécurité des victimes, de limiter le recours à ces modèles dans les cas relatifs à la violence et aux agressions sexuelles.

RECORDS *La Sécurité du revenu dispose d'un budget «quasi fermé»*

SUITE DE LA PAGE 1

par rapport au budget de cette année, qui dépasse les 4,2 milliards.

En effet, l'enveloppe allouée au ministère sera déterminée en fonction des prévisions de la clientèle à l'aide sociale pour l'année 1996-97. Or, puisque le ministère s'attend à ce que la clientèle atteigne un niveau record d'ici la fin de l'année, il en sera de même pour — au moins — les premiers mois de 1996-97.

De plus, la résorption des coûts de l'aide sociale ne relève pas uniquement du ministère de Mme Blackburn. En effet, des 137 millions en dépassements budgétaires prévus en 1995-96 à l'aide sociale, le ministère de la Sécurité du revenu ne résorbera que 46 millions à partir des compressions annoncées la semaine dernière. Le Conseil du trésor puisera dans le compte consolidé du gouvernement pour défrayer le ministère de Mme Blackburn du reste du montant.

À la différence des autres ministères qui doivent composer avec une enveloppe fermée, le ministère de la Sécurité du revenu dispose d'un budget «quasi fermé», selon Mme Malo. Le ministère est responsable des dépassements budgétaires liés à l'ajout d'environ 1000 nouveaux ménages par rapport aux prévisions, alors que le Conseil du trésor s'occupe des coûts découlant d'une augmentation de la clientèle à partir du mille et unième ménage.

La réforme du régime de l'assurance-chômage que déposera aujourd'hui le ministre fédéral du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy, ne permet guère aux hauts fonctionnaires du ministère de la Sécurité du revenu d'être optimistes pour 1996-97. En effet, les prévisions de la clientèle pour 1996-97 ne seront complétées qu'en début d'année, question d'analyser les impacts découlant de cette réforme.

La réforme de l'assurance-chômage n'augure rien de bon

On sait déjà que le resserrement des critères d'admissibilité à l'assurance-chômage s'est déjà fait brutalement sentir à l'aide sociale. Alors que 79 % des chômeurs québécois touchaient des prestations d'assurance-chômage en 1993, la proportion se situe actuellement à 59 %, selon une étude du Congrès du travail canadien.

C'est l'Ontario, toutefois, qui a été la plus durement frappée par ces resserrements. Alors que 68 % des chômeurs ontariens recevaient des prestations d'assurance-chômage en 1991, à peine 35 % y sont admissibles actuellement, selon le CTC.

TAXES *La réduction ne s'arrêtera pas au budget 1996, promet Bourque*

SUITE DE LA PAGE 1

millions de ses dépenses. Le budget 1996 s'établit donc à 1,84 milliard. Il s'agit d'une baisse de 3,2 % par rapport à l'année en cours.

«Ce budget municipal met en place les conditions nécessaires à la relance de Montréal», a déclaré hier avec satisfaction M. Bourque qui présentait le deuxième budget depuis son accession au pouvoir en novembre 1994. Aux principaux bénéficiaires de ce budget, soit les gens d'affaires, qui voient la surtaxe, sinon abolie comme promis, du moins en chute de plus de moitié, M. Bourque assure qu'ils peuvent dorénavant compter sur «un véritable allié à l'hôtel de ville».

Le maire de Montréal a clairement établi les paramètres de la relance économique de la métropole, qui passent par l'élimination des barrières fiscales. «La réduction de nos dépenses et du fardeau fiscal des contribuables ne s'arrêtera pas au budget 1996. Cette tendance à la baisse est appelée à se poursuivre au cours des prochaines années. C'est un engagement formel de mon administration», a déclaré Pierre Bourque.

Pour parvenir à ce resserrement, la Ville réalise des économies de 24 millions en abolissant 420 postes d'employés. De ce nombre, 377 résultent du programme de mise à la retraite lancé en juin dernier. Le maire Bourque a par ailleurs déploré l'exclusion des cols bleus de ce régime, compte tenu du plancher d'emploi dont ils profitent.

Aussi, la baisse des frais de financement de la dette permet une économie de 16,7 millions. Le service de la dette — qui provient notamment des investissements à long terme effectués pour des rénovations et des constructions majeures d'immeubles ou d'infrastructures municipales — connaît une légère baisse: il accapare 16,2 % du budget plutôt que 16,5 % en 1995.

De plus, le réajustement de 5,4 millions de la quote-part de la Ville au sein de la Communauté urbaine de Montréal contribue à l'effort de rationalisation. Toutefois, cette baisse de la contribution correspond directement à la réduction des services de transport en commun annoncée récemment, qui s'additionne elle-même à l'augmentation des tarifs dès janvier prochain.

D'ailleurs, bien que les Montréalais puissent se réjouir d'une réduction du taux foncier, qui passe de 2,02 $ à 1,995 $ pour chaque tranche de 100 $ d'évaluation, ils devront subir certaines baisses de services. À ce chapitre, des réductions de 8,6 millions sont annoncées.

Deux bibliothèques et un point de service, tous trois situés dans des secteurs anglophones de la ville, fermeront leurs portes. Certaines piscines intérieures ne seront plus accessibles durant la période estivale. La surveillance effectuée dans certains centres récréatifs sera réduite. Le peu d'achalandage des ces installations municipales constitue le motif invoqué par l'administration.

D'autre part, la Ville ne comblera pas 40 postes vacants du côté de la prévention des incendies, un service direct à la population. De la même façon, les Montréalais ne bénéficieront plus de la collecte des ordures ménagères lors des congés fériés. Par cette mesure, la Ville économisera substantiellement dans le coût des heures supplémentaires des cols bleus.

Dès cet hiver, la Ville permettra aux entreprises privées qu'elle embauche pour le déneigement des rues de souffler de la neige dans certains parcs ainsi que sur des terrains institutionnels. Les coûts de transport devraient ainsi chuter, estime la Ville.

Sans donner davantage de précisions, plusieurs activités des centres communautaires relèveront d'organismes locaux. Le nombre de spectacles offerts dans les Maisons de la culture sera réduit de près de moitié alors que les droits d'entrée au Jardin botanique augmenteront à la suite de l'inauguration de la Maison de l'arbre.

FELQUISTE *La violence, «involontairement»*

SUITE DE LA PAGE 1

çaise. Le MLQ est-il un mouvement terroriste? Non, réplique Raymond Villeneuve, tout en reconnaissant la possibilité que certaines actions puissent «involontairement» dégénérer dans la violence.

Contrairement aux partis politiques et aux associations populaires traditionnelles, le Mouvement de libération nationale du Québec ne recrutera pas de membres. Les sympathisants férus de turbulence pourront néanmoins s'inscrire à un fichier central et devenir des «membres affiliés» en s'abonnant au bulletin maison du mouvement, *La Tempête*. Et c'est surtout pour recruter des abonnés que le MLQ tiendra une assemblée publique le 10 décembre à Montréal. Trois personnalités invitées ont accepté d'y prendre la parole: Gilles Rhéaume, jadis président du défunt Parti indépendantiste; Ivano Vellone, président du Mouvement souverainiste du Québec; Guy Latour, du Mouvement impératif français (Outaouais).

Donc, de tous les membres du bureau de direction, seul le président-fondateur s'affichera sur la place publique. Qui est Raymond Villeneuve? Âgé de 52 ans, il a commencé à militer pour l'indépendance du Québec en 1959, avec l'Alliance laurentienne, alors qu'il n'avait que 16 ans. Il a été président des Jeunesses rinistes. Membre fondateur du Front de libération du Québec (FLQ), il s'est lancé en 1963 dans le terrorisme. Trouvé coupable d'homicide involontaire, il a alors été condamné à 12 ans d'emprisonnement.

Les théoriciens du MLQ ont produit un manifeste politique qui résume ainsi les motifs de cette entreprise: «Il y a partout au Québec des patriotes qui cherchent à agir. Les partis politiques ne leur offrant plus de réelles possibilités d'action, ils cherchent à s'organiser, à se solidariser, à se préparer en vue du dernier combat.» D'un style caustique, le texte aborde également les thèmes de la langue, de l'immigration, du chômage, de la fiscalité et de la condition féminine. En voici quelques extraits:

- le MLQ combattra sans relâche pour libérer le Québec de la domination canadienne et contre ses ennemis intérieurs;
- les patriotes ont le devoir d'exiger le rétablissement et l'application immédiate de la loi 101 et la cessation sans délai de tous les privilèges linguistiques, non prévus à celle-ci, accordés à la minorité anglaise;
- nous devons exiger de toutes nos forces et de toutes nos voix un moratoire sur l'immigration et ce, jusqu'à ce que le pays, la république du Québec, ait le plein contrôle sur ses frontières et sur son immigration;
- il faut impérativement instaurer au Québec un seul et unique réseau d'enseignement public français, à l'intérieur duquel d'autres langues seront enseignées;
- le MLQ entend lutter pour le développement de projets d'emploi et appuyer les initiatives visant l'intégration des jeunes au travail;
- nous devons exiger l'égalité juridique, politique, économique et socioculturelle pour toutes les femmes du Québec;
- nous devons exiger la restructuration et la réorganisation de la fiscalité québécoise, de manière à ce qu'elle serve l'équité et la justice.

SIDA

«On est certainement en retard par rapport à ce qui se fait à certains endroits»

SUITE DE LA PAGE 1

«Aux États-Unis, la transmission du VIH se fait par les UDI, à leurs partenaires sexuels qui sont en majorité des femmes», explique le Dr Robert Remis, coordonnateur du module de prévention et de contrôle MTS-sida à l'unité des maladies infectieuses de la Santé publique.

Le virus se transmet par le partage des seringues entre toxicomanes. Un partage qui fait presque office de rituel entre utilisateurs de drogues intraveineuses. Presque le quart des femmes infectées au Québec ont été contaminées par une seringue souillée. On est loin de l'ère où le *safe sex* réglait à lui seul tous les problèmes de transmission.

Selon la Direction de la santé publique, il est impératif d'augmenter à Montréal le nombre de sites d'échange de seringues pour tuer dans l'œuf cette épidémie qui couve. Dans la métropole, il n'y a que 14 endroits officiels d'échange de seringues et une trentaine de lieux «officieux» sur les 284 que compte le Québec.

«On est certainement en retard par rapport à ce qui se fait à certains endroits, donc Vancouver», souligne le Dr Richard Massé, responsable de l'unité des maladies infectieuses.

Environ 300 000 nouvelles seringues sont distribuées chaque an sur le territoire montréalais, alors que les besoins seraient plutôt de deux millions. À Vancouver, plus de 1,5 million de seringues ont été distribuées l'an dernier aux toxicomanes par l'entremise d'un programme d'échange. En plus de procurer des seringues propres aux utilisateurs, le programme permet de récupérer les aiguilles souillées qui, autrement, se retrouveraient dans les parcs, les ruelles ou les poubelles.

Un million de plus pour la prévention

Selon le Dr Lessard, il faudrait ajouter une dizaine de sites d'échange de seringues sur l'île de Montréal pour répondre aux véritables besoins, ce qui signifierait de doubler le budget actuel de un million de dollars consacré à la prévention de la toxicomanie. Une bagatelle si l'on considère que chaque année l'infection de 400 toxicomanes entrainera dans le futur des coûts médicaux d'environ 26 millions, dit le Dr Lessard.

Implanté depuis un mois, pareil programme de récupération au CLSC Hochelaga-Maisonneuve fait tout un tabac. Quelque 150 seringues y sont échangées chaque jour, et les citoyens du quartier, inquiets au départ, n'y voient que des avantages. Le réputé programme Cactus du CLSC Centre-ville permet quant à lui de récupérer 81 % des seringues distribuées, soit 20 000 seringues par mois.

Estimée entre 10 000 et 13 000 personnes, la population de toxicomanes de Montréal est la plus infectée par le VIH au Canada et son profil de consommation n'y serait pas étranger. Environ 60 % sont des adeptes de la cocaïne par voie intraveineuse, dont la consommation s'effectue par flambées occasionnelles, nécessitant une grande quantité de seringues.

«Le seul endroit qui a des données d'infection comparables en Amérique du Nord, c'est l'*innercity* de New York», affirme le Dr Lessard.

Cette nouvelle facette de l'épidémie du sida frappe aussi de plein fouet les milieux carcéraux, où aboutissent environ 70 % des toxicomanes un jour ou l'autre. Une étude réalisée en 1991 par le Dr Catherine Hankins révélait que 16 % des femmes toxicomanes incarcérées sont infectées par le VIH, et 7,7 %, des hommes. En 1994, on évalue que ce taux d'infection pourrait s'élever à 20 %. Malgré tout, pas l'ombre d'un programme de distribution de seringues n'existe dans les prisons québécoises et canadiennes.

«Le milieu carcéral ferme complètement les yeux sur le sida», déplore le Dr Massé, soulignant que de tels programmes existent en Suisse.

Un récent rapport du Réseau juridique canadien VIH-sida évalue que le taux d'infection par le virus du sida est dix fois plus élevé en prison que dans la population en général. Tout au plus, les prisons ont amorcé des programmes de distribution de condoms.

«Même s'ils sont derrière les barreaux, les détenus ont droit à la même qualité de soins. Ils sont condamnés à la détention, pas à contracter des infections», affirme Russell Armstrong, nouveau directeur de la Société canadienne du sida.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou groupement de personnes visé à l'article 60 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25) peut, dans les quinze jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionné, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les trente jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou cette intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.200, Montréal (Québec) H2Y 1B6**.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9027-7476 QUÉBEC INC. La Lucarne 1019, boul. Ste-Foy Longueuil Dossier: 237-974	Permis additionnel 1 Bar	1019, boul. Ste-Foy Longueuil
9015-7629 QUÉBEC INC. Café Resto Vedette 2609, Rue Masson Montréal Dossier: 256-461	Changement de catégorie d'un Restaurant pour vendre à Bar	2609, Rue Masson Montréal
GESTIONS J.G.N.C. INC. Salon de Quilles Fleury 1763, rue Fleury Est Montréal Dossier: 285-122	Permis additionnel 1 Bar	1763, rue Fleury Est Montréal
9027-4275 QUÉBEC INC. Resto Bar Le Globe Trotteur 530, boul. Roland Therrien Longueuil Dossier: 299-974	1 Bar avec danse et spectacles	530, boul. Roland Therrien Longueuil
9027-6577 QUÉBEC INC. Restaurant Buymore 386, Bernard Ouest Montréal Dossier: 317-891	Permis additionnels 2 Bars dont 1 sur terrasse	386, Bernard Ouest Montréal
9021-6128 QUÉBEC INC. Deli Treize 3090, rue Sherbrooke Est Montréal Dossier: 571-620	Permis additionnel 1 Bar	3090, rue Sherbrooke Est Montréal
LES ENTREPRISES JACQUELINE Salle de Quilles 5650, rue d'Iberville Montréal Dossier: 867-390	Permis additionnel 1 Bar	5650, rue d'Iberville Montréal
9027-5058 QUÉBEC INC. Pasta Express 304, rue Jarry Est Montréal Dossier: 1003-029	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre	304, rue Jarry Est Montréal
171761 CANADA INC. Club de Billard Le Skratch 1875, Panama Brossard Dossier: 1028-471	1 Bar	1875, Panama Brossard
9015-7843 QUÉBEC INC. Bari-Sports-Bar 7545, Henri-Bourassa Est Montréal Dossier: 1236-256	1 Bar	7545, Henri-Bourassa Est Montréal
PALYBEL INC. Patio Vidal	Permis additionnel	12910, rue Sherbrooke
12910, rue Sherbrooke Est Montréal Dossier: 868-315	1 Bar	Est Montréal
3088-2070 QUÉBEC INC. Bar Snooker Billiard 12065, boul. Laurentien Montréal Dossier: 1055-326	Permis additionnel 1 Bar	12065, boul. Laurentien Montréal
9028-0751 QUÉBEC INC. Bar 1008 2075, rue Victoria Bureau 102 St-Lambert Dossier: 1236-769	1 Bar	1008, Ste-Catherine Est Montréal
LES RÔTISSERIES ST-HUBERT LTÉE St-Hubert Express 1515 boul. Chomedey, bur. 250 Laval Dossier: 211-318	1 Restaurant pour vendre	6355, rue St-Hubert Montréal
9028-3037 QUÉBEC INC. Restaurant La Flamberge (Pte-Claire) 187 A, Hymus Pointe-Claire Dossier: 246-983	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse 1 Bar	187 A, Hymus Pointe-Claire
9024-2074 QUÉBEC INC. Aj's Bar & Restaurant 2633, Jolicoeur Montréal Dossier: 352-195	Addition d'autorisation de danse dans 1 Bar avec spectacles	2633, Jolicoeur Montréal
CENTRE DE QUILLES 440 INC. Centre de Quilles 440 2535, Curé Labelle Laval Dossier: 859-025	Permis additionnel 1 Bar	2535, Curé Labelle Laval
GASPARE IPPOLITO & DOMENICA IPPOLITO Salle de Billard Steve 4629, rue Jarry Est St-Léonard Dossier: 1237-114	1 Bar	4629, rue Jarry Est St-Léonard
GAGNON, Pierre Restaurant Pierre Gagnon 4835, rue Amiens Montréal-Nord Dossier: 252-585	1 Restaurant pour vendre	4835, rue Amiens Montréal-Nord
L'ÉQUIPE SPECTRA L'Équipe Spectra Inc. 318, Ste-Catherine Ouest Montréal Dossier: 364-992	Demande d'extension des heures d'un bar avec danse, projection de films et spectacles de 03h00 am à 08h00 am dans la nuit du 6 au 7 janvier 1996 (sans vente d'alcool)	318, Ste-Catherine Ouest Montréal
KULACH, Slawomir Disco-Bar PolJazz 232 A, Jean-Talon Ouest Montréal Dossier: 988-063	1 Bar avec danse et spectacles	232 A, Jean-Talon Ouest Montréal
WEINSTIEN & GAVINO FABRIQUE ET BAR À PÂTES COMPAGNIE LTÉE Weinstien & Gavino Fabrique et Bar à Pâtes Compagnie Ltée 1050, de la Montagne 4e étage, Montréal Dossier: 1231-158	1 Restaurant pour vendre, 3 Bars dont 2 sur terrasse (demande corrigée)	1434, rue Crescent Montréal

Le président et directeur général
Ghislain K.-Laflamme, avocat

Québec

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559

LE DEVOIR est publié par LE DEVOIR Inc. dont le siège social est situé au numéro 2050 de Bleury, 9e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par les Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743 de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900 boul. St-Martin ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général: (514) 985-3333; service à la clientèle: (514) 985-3355; publicité: (514) 985-3399.

LE DEVOIR

LES SPORTS

Yashin sèche sur une mauvaise glace

Toronto (PC) — Suspendu par la Ligue nationale et banni des patinoires européennes, Alexei Yashin en est réduit à s'entraîner dans un petit amphithéâtre mal éclairé de Toronto.

Yashin patine quotidiennement avec ses nouveaux coéquipiers des Blues de l'université de Toronto en attendant la décision d'un arbitre qui a été saisi de sa demande d'autonomie. Les Sénateurs d'Ottawa sont également engagés dans des négociations avec son conseiller. Cependant, Yashin s'est vu interdire par son agent Mark Gandler de commenter les négociations ou l'audition de sa cause.

«Nous tentons de faire du mieux qu'on peut», a-t-il déclaré après un entraînement plus tôt cette semaine. «Les affaires sont les affaires et le hockey est le hockey.»

Mais il est évident que le brillant joueur de centre a hâte de renouer avec la compétition. Alors qu'il patinait avec les Blues, Yashin a donné l'impression de ne pas forcer son talent. Il s'est plutôt rabaissé au niveau de ses coéquipiers, incapables de le suivre. Il a ainsi raté une ou deux passes tout en renonçant à tirer au but de toutes ses forces.

Mais sans gardien de but, Yashin a pu donner sa pleine mesure, sans retenue, rappelant ainsi le joueur qui a récolté 30 buts et 79 points à sa première saison dans la LNH il y a deux ans. La saison dernière, le Russe a amassé 21 buts et 44 points dans une campagne écourtée par le lock-out. Il s'est alors emparé de la rondelle à la ligne bleue puis, après deux foulées, il a atteint la lucarne d'un foudroyant tir des poignets.

«J'essaie de garder la forme, a déclaré Yashin qui a livré son dernier match à Moscou en octobre dernier. Je m'entraînais quotidiennement, parfois deux fois par jour.»

Les Sénateurs ont suspendu Yashin, qui a refusé de se présenter au camp d'entraînement, insatisfait qu'il était de son contrat. Yashin a ensuite pris le chemin de Moscou, disputant quelques rencontres dans l'uniforme du club de l'Armée Rouge avant que la Fédération internationale de hockey sur glace ne lui interdise de jouer en raison de son contrat le liant aux Sénateurs.

Yashin veut retourner à la LNH. Son nom est d'ailleurs mentionné dans plusieurs rumeurs d'échange. Mais aucune transaction ne sera réalisée avant que l'arbitre George Nicolau ne rende une décision dans cette affaire au demeurant fort complexe.

Les Sénateurs prétendent que Yashin est toujours lié par contrat alors que l'Association des joueurs de la LNH soutient qu'il doit être déclaré joueur autonome. Le différend repose sur une offre de renégociation de contrat que les Sénateurs lui auraient faite.

Si Yashin l'emporte, les Sénateurs pourront le garder en égalant toute offre. Ceux-ci perdraient toutefois toute forme de compensation s'il devait signer un contrat avec une autre équipe. Si les Sénateurs gagnent, Yashin demeurera leur propriété.

En attendant, Yashin continue de s'entraîner.

«Je ne suis pas inactif, dit-il. Je fais ce que j'estime être le mieux pour moi.»

Canadien de Montréal

L'équipe de six joueurs !

Le Canadien présente une variante de la puissance au centre, soit une formation en «T» empruntée au football.

C'est-à-dire un premier trio avec un centre et deux ailiers, puis deux centres démunis et un gardien qui constituent la barre verticale du «T».

Autant il ne fallait pas trop s'enthousiasmer quand le Canadien remportait 12 victoires en 14 matchs, autant disputer quatre parties sans victoire n'est pas la fin du monde.

Il faut juger une équipe sur une longue période et, après 23 matchs, soit plus du quart de la saison, deux choses sautent aux yeux.

D'abord, pour marquer des buts, le Canadien a un fort premier trio, composé de Brian Savage, Pierre Turgeon et Mark Recchi, et deux centres, Vincent Damphousse et Saku Koivu; tous les autres ailiers réguliers du Canadien, à l'exception du blessé Benoit Brunet, totalisent six buts! Soit trois par Oleg Petrov, deux par Turner Stevenson, un par Valeri Bure, et zéro par Mike Keane, Donald Brashear et tous les autres.

Deuxième constatation: gagne ou perd, le Canadien accorde quasi-systématiquement plus de 30 tirs au filet par match...

Mario Tremblay était vraiment furieux après la défaite à St. Louis, mercredi.

Sous le coup de la colère, il a traité ses joueurs de tous les noms. Cet entraîneur-là n'aime pas perdre et n'apprécie pas les demi-mesures.

Il ne s'est pas laissé impressionner par le score serré de 5-4 et il a jugé la performance de 60 minutes. Et il n'était pas question d'accorder un congé d'entraînement au retour de deux matchs en deux soirs, même si on est rentré aux petites heures du matin, l'avion ayant atterri à Mirabel vers 3h de la nuit.

Presse Canadienne

Finale en coupe Davis

Des Américains dans le traquenard russe

Moscou (AFP) — Les Américains, qui ont reçu le renfort de supporteur nommé Andre Agassi, tenteront de sortir du traquenard russe pour remporter leur 31e coupe Davis, à l'occasion de la finale Russie-États-Unis, de demain à dimanche à Moscou.

Lors de la demi-finale Russie-Allemagne, le court en terre battue avait été si copieusement arrosé la nuit précédente que le juge-arbitre, le Français Gilbert Ysern, avait décidé de retarder le premier match d'une heure. À ce sujet, le capitaine américain, Tom Gullikson, a déclaré hier: «Bien que composée de quatre bons joueurs de golf, notre équipe gagnerait même sur de la glace».

Le tirage au sort a semblé contenter tout le monde. «Nous savions que nos deux joueurs de simples devraient entrer en lice le premier jour. Nous n'attendions donc rien de ce tirage», a commenté Gullikson, décidément très en verve.

«Cela nous convient. Contre l'Allemagne, Andreï Chesnokov, qui jouera le premier match contre Pete Sampras (n° 1 mondial), avait également débuté. Il avait aussi conclu la rencontre et nous espérons qu'il le fera avec le même bonheur dimanche», a déclaré pour sa part le capitaine Russe Anatoly Lepeshin, en rappelant que «Chesno» avait obtenu le point de la victoire en sauvant neuf balles de match contre Michael Stich au tour précédent.

De son côté, Sampras, qui n'aime guère la terre battue, a trouvé le court un peu lent. Mais il est actuellement en grande forme et Gullikson l'a préféré à Todd Martin, qui ne jouera que le double avec Richey Reneberg contre Evgueni Kafelnikov, associé à Andrei Olhovskiy.

Kafelnikov, qui rencontrera Jim Courier lors du deuxième simple, a estimé que celui-ci détenait la clef de la rencontre. «Il a gagné deux fois Roland-Garros et constituera pour nous le principal problème. Mais il aura sur ses épaules une bonne partie du poids de la rencontre et l'on verra bien comment il résistera», a déclaré le n° 1 russe.

Battue l'année dernière 4-1 par la Suède, également à Moscou, la Russie, pas plus que l'URSS auparavant, n'a jamais gagné la coupe Davis. Kafelnikov, usé après avoir beaucoup trop joué au cours de la saison, avait alors perdu son premier simple et le double. Il a été plus raisonnable cette année et pourra compter sur le soutien d'un public dans l'attente d'un exploit.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Mercredi
Buffalo 3 Rangers 5
Colorado 3 New Jersey 4 (P)
Hartford 2 Tampa Bay 2
Philadelphie 2 Floride 1 (P)
Montréal 4 St. Louis 5
Chicago 2 Vancouver 2
Calgary 5 San Jose 3
Washington 2 Anaheim 2
Hier
Pittsburgh 9, Boston 6
Islanders 5, Ottawa 3
Toronto 2, Philadelphie 3
St. Louis 4, Winnipeg 1
Washington 2, Anaheim 2
Ce soir
Floride à Pittsburgh
Hartford à Buffalo
Colorado à Rangers
Tampa Bay au New Jersey
Anaheim à Detroit
Calgary à Edmonton
San Jose à Vancouver

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	B	P	PTS
Lemieux, Pit	18	30	48
Jagr, Pit	19	26	45
Francis, Pit	12	25	39
Sakic, Col	16	22	38
Gretzky, LA	7	29	36
Forsberg, Col	9	26	35
Selanne, Win	13	20	33
LeClair, Phi	14	17	31
Weight, Edm	8	23	31
Mogilny, Van	18	12	30
Kariya, Ana	16	14	30
Lindros, Phi	16	13	29
Korolev, Win	12	17	29
Verbeek, Ran	12	16	28
Turgeon, Mon	11	17	28
Robitaille, Ran	9	19	28
Brind'Amour, Phi	6	22	28
Messier, Ran	13	14	27
Kamensky, Col	11	16	27
Mellanby, Flo	14	12	26

CONFÉRENCE DE L'EST
Section Nord-Est

	Mj	G	P	N	BP	BC	P
Pittsburgh	21	13	5	3	103	63	29
Montréal	**23**	**12**	**10**	**1**	**72**	**65**	**25**
Buffalo	23	10	11	2	71	68	22
Boston	21	8	9	4	71	73	20
Hartford	22	9	11	2	54	66	20
Ottawa	22	6	15	1	56	86	13

Section Atlantique

Floride	24	17	6	1	85	57	35
Philadelphie	25	15	6	4	88	56	34
Rangers	25	14	8	3	88	73	31
New Jersey	24	11	10	3	63	59	25
Washington	23	11	10	2	60	60	24
Tampa Bay	24	9	10	5	69	81	23
Islanders	22	4	15	3	56	90	11

CONFÉRENCE DE L'OUEST
Section Centrale

	Mj	G	P	N	BP	BC	P
Detroit	22	14	6	2	82	55	30
Chicago	25	11	9	5	86	78	27
Winnipeg	23	12	9	2	87	79	26
Toronto	23	11	8	4	76	70	26
Dallas	20	8	7	5	56	57	21
St. Louis	24	9	12	3	57	70	2

Section Pacifique

Colorado	24	15	5	4	98	67	34
Los Angeles	25	10	10	5	82	82	25
Anaheim	25	11	13	1	80	76	23
Edmonton	24	7	12	5	62	86	19
Vancouver	24	6	11	7	82	97	19
Calgary	24	4	15	5	54	87	13
San Jose	24	3	17	4	71	108	10

FOOTBALL

LIGUE NATIONALE

Le jeudi 23 novembre
Detroit 44 Minnesota 38
Dallas 24 KC 122
Dimanche
Indianapolis 36 Miami 28
N.-Angleterre 35 Buffalo 25
Cin'nati 17 Jack'ville 13
Chicago 27 Giants 24
Phil'phie 14 Was'gton 7
GB 35 Tampa Bay 13
Houston 42 Denver 33
NY Jets 16 Seattle 10
Pittsburgh 20 Cleveland 17
SF 41 St. Louis 13
Arizona 40 Atlanta 37 (P)
N.-Orléans 34 Caroline 26
Lundi
Oakland 6 San Diego 12
Hier
Giants à Arizona
Dimanche
Indianapolis à Caroline
Cincinnati à Green Bay
Houston à Pittsburgh,
Atlanta à Miami.
N.-Orléans en N.-Angleterre
St. Louis à Jets
TB au Minnesota
Jacksonville à Denver
Kansas City à Oakland
Cleveland à San Diego
Washington à Dallas
Philadelphie à Seattle
Buffalo à San Francisco
Le lundi 4 décembre
Chicago à Detroit

CONFÉRENCE AMÉRICAINE
Section Est

	G	P	N	Moy.	Pp	Pc
Buffalo	8	4	0	.667	248	233
Indianapolis	7	5	0	.583	246	238
Miami	6	6	0	.500	303	261
N.-Angleterre	5	7	0	.417	212	267
Jets	3	9	0	.250	179	295

Section Centrale

Pittsburgh	8	4	0	.667	297	259
Cincinnati	5	7	0	.417	286	290
Houston	5	7	0	.417	273	256
Cleveland	4	8	0	.333	218	264
Jacksonville	3	9	0	.250	197	267

Section Ouest

Kansas City	10	2	0	.833	277	185
Oakland	8	4	0	.667	277	199
Denver	6	6	0	.500	282	243
Seattle	5	7	0	.417	259	289
San Diego	5	7	0	.417	208	244

CONFÉRENCE NATIONALE
Section Est

	G	P	N	Moy.	Pp	Pc
Dallas	10	2	0	.833	343	214
Philadelphie	8	4	0	.667	249	255
Arizona	4	8	0	.333	211	326
Giants	3	9	0	.250	223	273
Washington	3	9	0	.250	234	282

Section Centrale

Green Bay	8	4	0	.667	312	249
Chicago	7	5	0	.583	324	293
Detroit	6	6	0	.500	304	302
Minnesota	6	6	0	.500	300	293
Tampa Bay	6	6	0	.500	188	226

Section Ouest

San Francisco	8	4	0	.667	335	173
Atlanta	7	5	0	.583	278	266
St. Louis	6	6	0	.500	214	277
Caroline	5	7	0	.417	228	247
N.-Orléans	5	7	0	.417	239	278

TÉL.: 985-3344 **AVIS PUBLICS** FAX: 985-3340

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC. NO: 500-32-000362-956. V 95 1122. AVIS DE VENTE (art. 592 C.p.c.). MANUEL GONZALEZ / MCTECHNOLOGY, Partie demanderesse, -vs- AMIR TOLEDARO / AUDIO ONE, 6550 ST-JACQUES, MONTRÉAL, Partie défenderesse. Le 15 décembre 1995 à 10h00 A.M., à la PLACE D'AFFAIRES de AMIR TOLEDARO dit (TOLEDANO) faisant affaires sous le nom de AUDIO ONE, au 6550 ST-JACQUES OUEST, MONTRÉAL, Qc. seront vendus par autorité de justice, les biens saisis en cette cause, consistant en: Compresseur Air Pro (5-80); chargeur Century; outils; système d'alarme et acc.; enseigne illuminée; système de surveillance Hi-Tron; système téléphonique; accessoires électroniques; systèmes de son ass.; système d'alarme ass.; fax Raven; téléphones cellulaires; pagettes et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Saint-Lambert, ce 29 novembre 1995. MARC-ANDRÉ BEAUCHEMIN, Huissier de Justice. Tel: 671-2241.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-017835-956 - DEMANDE DE PAIEMENT ET AVIS DE VENTE. LINDA CONCA ET AL, Partie demanderesse, -vs- NETTOYEURS VELOURS INC. ET ALS, Partie défenderesse. :e 11ième jour de décembre 1995, à 10h30, au 8395 Viau, Montréal district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de NETTOYEURS VELOURS INC. ET ALS, saisis en cette cause, consistant en: 1 presse de marque Omega; 1 machine à coudre de marque Singer; 1 laveuse Inglis. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISÉ. Information: MICHEL DI FIORE, huissier du district de Montréal, 514-848-0979, Fax: 848-7016. MACERA & ASSOCIÉS HUISSIERS, 31, rue St-Jacques Ouest, Rez-de-chaussée, Montréal, Québec, H2Y 1K9.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE SAINT-LÉONARD, NO: 2446-03906 - BREF D'EXÉCUTION. LA VILLE DE ST-LÉONARD, Partie demanderesse, -vs- LAPENNA LIBERO, Partie défenderesse. Le 11ième jour de décembre 1995, à 10h00, au 12379 Lagalissonière, Rivière-des-Prairies, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LAPENNA LIBERO, saisis en cette cause, consistant en: 1 four micro-ondes Citezen; 1 magnétoscope VHS; 1 système de son et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISÉ. Information: MICHEL DI FIORE, huissier du district de Montréal, 514-848-0979, Fax: 848-7016. MACERA & ASSOCIÉS HUISSIERS, 31, rue St-Jacques Ouest, Rez-de-chaussée, Montréal, Québec, H2Y 1K9.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR DU QUÉBEC. NO: 505-02-003106-949. LOUISE LEMIEUX, Partie demanderesse, -vs- ANDRÉ PELLETIER, Partie défenderesse. Le 13 décembre 1995 à 10h00, au 5805, MILAN, #3, BROSSARD, Qc, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ANDRÉ PELLETIER, saisis en cette cause, consistant en: 1 Automobile Ford Tempo GL noire et acc.; 1 télévision Scott écran 27" appr. et acc.; 1 vidéo VHS Sanyo et acc.; 1 système de son Pioneer comprenant: 1 récepteur SX434, 1 table tournante, 2 enceintes acoustiques et acc.; 1 causeuse en tissu mauve et acc.; 1 meuble de télévision 1 porte en mélamine blanche et acc.; 2 tables de salon en mélamine blanche et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISÉ. Information: GUY GAUCHER Huissier du district de Longueuil. (514)465-4650. GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR PROVINCIALE, NO: 700-02-002832-955 - BREF D'EXÉCUTION, PROCES VERBAL ET SAISIE ET AVIS. ARCANGELO BOCCHICCHIO, Partie demanderesse, -vs- YVES BLANCHETTE, Partie défenderesse. Le 11ième jour de décembre 1995, à 10h00, au 1591 Beaudry, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de YVES BLANCHETTE, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Oldsmobile; 1 four micro-ondes; 1 mobilier de salon 2 morceaux. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISÉ. Information: MICHEL DI FIORE, huissier du district de Montréal, 514-848-0979, Fax: 848-7016. MACERA & ASSOCIÉS HUISSIERS, 31, rue St-Jacques Ouest, Rez-de-chaussée, Montréal, Québec, H2Y 1K9.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC. NO: 500-02-032066-933. PARK AVENUE CHEVROLET OLDSMOBILE CADILLAC INC., Partie demanderesse, -vs- MARC-ANDRÉ LEGAULT, Partie défenderesse. Le 13 décembre 1995 à 10h00, au 1345, PLACE SAGAN, BROSSARD, Qc, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: MARC-ANDRÉ LEGAULT, saisis en cette cause, consistant en: 1 Ordinateur IBM avec 3 moniteurs et clavier et acc.; 1 télévision Hitachi et acc.; 1 système de son Sony comprenant 1 lecteur de disque compact, 1 magnétophone cassette TC-W320, 1 récepteur AM/FM stéréo STRAV720, 2 enceintes acoustiques et acc.; 1 vidéo VHS JVC et acc. 1 lave-vaisselle GE et acc.; 1 micro-ondes GE et acc. Et divers autres item. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISÉ. Information: GUY GAUCHER Huissier du district de Longueuil. (514)465-4650. GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR SUPÉRIEURE, NO: 705-00-2644-940 - Bref d'exécution et avis. SYLVIE VADNAIS, Partie demanderesse, -vs- ALAIN ROY, Partie défenderesse. Le 12ième jour de décembre 1995, à 10h00, au 17, FAGNANT, Le Gardeur, Qc, district de JOLIETTE, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ALAIN ROY, saisis en cette cause, consistant en: 1 classeur 2 tiroirs, blanc; 1 Fax Brother AX 610 et acc.; 1 ordinateur; 1 disque dur; 1 moniteur; 2 haut-parleurs; 1 clavier; 1 bureau blanc et noir; 1 chaise sur roulettes. CONDITION: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISÉ. Information: Michel Gaucher, huissier du district de Joliette, (514)654-6511. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boisbriand. Repentigny, Qc., J6A 8A1.

9000-3278 QUÉBEC INC.
AVIS EST, par les présentes, donné que 9000-3278 QUÉBEC INC., compagnie constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Laval, province de Québec, demandera à l'Inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.
Montréal, le 16 novembre 1995
DESJARDINS DUCHARME STEIN MONAST
société en nom collectif
Les procureurs de la compagnie.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-227190-950
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
GREFFIER ADJOINT
MARIA ANGELES RODRIGUEZ
Partie demanderesse
-c-
ENRIQUE GIL
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à ENRIQUE GIL, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, Qc H2Y 1B6, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de ENRIQUE GIL.
Lieu: Montréal
Date: 24 novembre 1995
GILBERT CHAPADOS, G.A.

Changement de nom d'une personne majeure
Prenez avis que JEMAA LEHILALI domicilié à 8274 boul. LACORDAIRE - ST-LÉONARD H1R 2A2 présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de ZINEB LEHILALI.
JEMAA LEHILALI
MONTRÉAL, le 27 novembre 1995

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-227140-955
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
GREFFIER ADJOINT
SYLVIE USTINIUK
Partie demanderesse
-c-
NOUREDDINE BEREZQI
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à NOUREDDINE BEREZQI, de comparaître au greffe de cette Cour situé au PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL, au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de la déclaration de divorce et avis de dénonciation des pièces a été remise au greffe à l'intention de NOUREDDINE BEREZQI.
Lieu: Montréal
Date: 24 novembre 1995
GILBERT CHAPADOS, G.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
NO: 505-02-002968-950
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT
GREFFIER ADJOINT
BERNARD CREVIER
Partie demanderesse
-c-
ENCAN LONGUEUIL INC. -et-
9016-9103 QUÉBEC INC. -et-
RICHARD BERTRAND -et-
MÉLANIE CHICOINE
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à Encan Longueuil Inc. et 9016-9103 Québec Inc., Richard Bertrand et Mélanie Chicoine, de comparaître au greffe de cette Cour, situé au 1111 Jacques-Cartier est, à Longueuil, dans les trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie du bref de saisie avant jugement, déclaration, affidavit, avis selon l'article 119.1 C.p.c. a été remise au greffe à l'intention de Encan Longueuil Inc., Richard Bertrand, Mélanie Chicoine et 9016-9103 Québec Inc.
Lieu: Longueuil
Date: 28 novembre 1995
YVAN ALLY,
Greffier adjoint.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-227230-954
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
GREFFIER ADJOINT
MYRTHA ADOLPHE
Partie demanderesse
-c-
PIERRE GERARD METAYER
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à PIERRE GERARD METAYER, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10 rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de PIERRE GERARD METAYER.
Lieu: Montréal
Date: Ce 27 novembre 1995
MICHEL MARTIN, G.A.

AVIS DE DEMANDE
DE DISSOLUTION
GESTION McFI INC.
PRENEZ AVIS que la compagnie "GESTION McFI INC.", demandera à l'Inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Montréal, le 30 novembre 1995
BÉLANGER SAUVÉ, s.e.n.c.
Les procureurs de la compagnie.

AVIS DE DEMANDE
DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie 2844-6813 QUÉBEC INC., constituée en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social et faisant affaires en la ville de Montréal, province de Québec, demandera à l'Inspecteur général des institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution en vertu des dispositions de l'article 28 de la Loi sur les compagnies de la province de Québec.
St-Léonard, ce 14ième jour de novembre 1995.
NOLAN LAUZÉ,
Procureurs de la compagnie.

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE
Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de François BARRETTE, en son vivant domicilié au 4055, 40ième Avenue, Pointe-Aux-Trembles, Québec, H1A 3H9, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur successoral, Claire BARRETTE, le 21 novembre 1995, devant Me Paul Péladeau, notaire, 7425, boul. Milan, Brossard, Québec, J4Z 1H4, conformément à la loi.
Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude de:
Me Paul PÉLADEAU, notaire
7425, boul. Milan
Brossard, Québec
J4Y 1H4
du lundi au vendredi, dès 9 heures à 16 heures 30.

KILWORTH INVESTISSEMENT INC.
KILWORTH INVESTMENT INC.
PRENEZ AVIS que la compagnie KILWORTH INVESTISSEMENT INC. / KILWORTH INVESTMENT INC. demandera à l'Inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Montréal, le 27 novembre 1995
KILWORTH INVESTISSEMENT INC.
KILWORTH INVESTMENT INC.
Présidente Margaret Assaly.

Outremont

RÉFECTION STRUCTURALE AU THÉÂTRE OUTREMONT TRAVAUX SPÉCIAUX

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sous enveloppe scellée et préadressée à l'attention du soussigné seront reçues jusqu'au lundi 18 décembre 1995 à 9 heures afin d'y être publiquement ouvertes.

Essentiellement, le contrat consiste en la réfection des poutres et colonnes de béton endommagées ainsi que la maçonnerie se rattachant à ces travaux, pour la réhabilitation du théâtre Outremont situé aux 1240-1248, avenue Bernard à Outremont. Ces travaux s'effectueront en régie contrôlée avec un budget maximum.

Ne seront prises en considération que les soumissions préparées sur les formulaires fournis par les professionnels. Ces formulaires, de même que les plans et devis du projet, peuvent être obtenus à compter du 4 décembre à l'hôtel de ville d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, Québec H2V 4R2, moyennant un dépôt non-remboursable de cinquante dollars (50,00 $). Le paiement des documents de soumission devra être effectué sous forme d'argent comptant ou de chèque visé fait à l'ordre de «Le Consortium Soprin-Socon Inc.».

Une visite **obligatoire** organisée par les professionnels est prévue pour tous les soumissionnaires le **6 décembre 1995 à 9 heures**. Les intéressés devront se présenter devant le théâtre Outremont au 1248, avenue Bernard à Outremont.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé tiré sur une banque à charte canadienne ou une caisse populaire et fait à l'ordre de la Ville d'Outremont d'une somme d'au moins dix pour-cent (10%) du montant total de la soumission ou d'un cautionnement de soumission équivalent valide pour une durée de cent cinquante jours (150) de calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra également être accompagnée d'une lettre d'engagement d'une compagnie d'assurance certifiant que les cautionnements (autres que le cautionnement de soumission) requis dans les «Documents de soumission» seront accordés au soumissionnaire advenant le cas où ce dernier devenait l'adjudicataire du contrat.

La ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce sans obligation ni fais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Ces travaux font l'objet d'une aide financière dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructure Canada-Québec».

DONNÉ à Outremont, ce premier jour du mois de décembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze.

Le greffier de la ville,
Mario Gerbeau, o.m.a.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVAL

APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'Hôtel de Ville de Laval, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

SOUMISSION NO. 7428 L-9236 — Travaux d'aqueduc et de construction d'une conduite maîtresse d'aqueduc sur une partie du boulevard St-Martin Ouest, des rues Principale, Montgolfier et de l'autoroute Chomedey (A-13) ainsi que sur une partie du lot 528-1 du cadastre de la paroisse de St-Martin, ex-ville de Chomedey.

Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur, présentées sur les formules préparées à cet effet et remises sous pli cachetées au Greffier de Ville de Laval à 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval, avant la 11e heure, mardi le 19 décembre 1995 seront ouvertes à 12 h 00 (midi) en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges.

Les plans, cahiers des charges et formules de soumissions, de même que tout autre renseignement d'ordre technique pourront être obtenus au Service de l'environnement et de l'ingénierie, 3 Place Laval, bureau 300, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement, et ce, de 8 h 15 à 12 h 00 (midi), moyennant un dépôt de 120,00 $ non remboursable.

Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

DONNÉ À LAVAL
Ce 1er décembre 1995
Ronald Bourcier, greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVAL

APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'Hôtel de Ville de Laval, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

SOUMISSION NO. 7427 L-9235 — Travaux de construction d'une conduite maîtresse d'aqueduc dans l'axe de la 100e avenue, sur une partie du lot 505 du cadastre de la paroisse de St-Martin, ex-ville de Chomedey.

Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur, présentées sur les formules préparées à cet effet et remises sous pli cachetées au Greffier de Ville de Laval à 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval, avant la 11e heure, mardi le 19 décembre 1995 seront ouvertes à 12 h 00 (midi) en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges.

Les plans, cahiers des charges et formules de soumissions, de même que tout autre renseignement d'ordre technique pourront être obtenus au Service de l'environnement et de l'ingénierie, 3 Place Laval, bureau 300, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement, et ce, de 8 h 15 à 12 h 00 (midi), moyennant un dépôt de 60,00 $ non remboursable.

Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

DONNÉ À LAVAL
ce 1er décembre 1995
Ronald Bourcier, greffier

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

Usage conditionnel

AVIS PUBLIC est donné que le comité exécutif de la Ville de Montréal à sa séance prévue pour le 20 décembre 1995 à 10 h, sera saisi des demandes suivantes pour l'exercice d'un usage conditionnel, selon les dispositions du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M. c. U-1):

1.- **Propriété sise aux 5718-5722, rue Saint-André.**
Cette autorisation permettrait l'usage «laboratoire» au deuxième étage du bâtiment mentionné ci-dessus (95 0224952).

2.- **Propriété sise au 6685, rue Saint-Jacques.**
Cette autorisation permettrait l'usage «restaurant» au deuxième étage de l'immeuble mentionné ci-dessus (95 0227083).

Conformément à ce règlement, tout intéressé qui désire formuler des commentaires au comité exécutif relativement à ces demandes doit le faire par écrit **au plus tard le 11 décembre 1995**, à l'attention du greffier, bureau R-005, hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, H2Y 1C6.

Montréal, le 1er décembre 1995

Le greffier,
Léon Laberge